

CRITIQUE

Des voix et une danse haletantes

Une traversée du doute, de la peur. Une traversée qui ne laisse pas indenne. Depuis mercredi soir, Fabienne Berger oblige le spectateur à s'investir émotionnellement, avec ses sensations physiques, dans la pièce *Le dernier qui s'en va laisse la lumière* (allumée). Sur la scène de Nuithonie, il y a des tremblements de terre, du chaos, des rythmes qui se dérobent et désorientent. Des cris d'impuissance, une menace latente mais aussi une lecture qui apaise et reconforte. Fidèle à son engagement d'artiste, la chorégraphe livre

une pièce ancrée dans le monde d'aujourd'hui, dans l'actualité même. Elle tient le spectateur par la main mais le pousse dans ses retranchements. Elle donne des références, part d'images connues, de gestes quotidiens, mais son talent les transforme, les détourne, les amplifie. On sait combien elle réfléchit, motive ses pièces, se nourrit de lectures. On sent combien sa danse stimule, par son intelligence, son humour, tout en réveillant la peau, tout en ébranlant des mouvements intérieurs.

La danse de Fabienne Berger désarticule tout en recentrant

les corps, déséquilibre tout en cherchant des appuis. Elle réalise des tableaux magnifiques, comme dans ce «manège» où les quatre danseuses – la chorégraphe elle-même, Caroline de Cornière, Margaux Monetti et Marie-Elodie Vattoux – avancent en jouant leur partition propre, singulière, tout en donnant l'impression de former un ensemble solidaire.

Mais les sons aussi jouent un rôle primordial: les voix, qui disent des bribes de phrases évocatrices, suggestives, qui sont mixées, triturées, mélangées, soufflées en direct, haletantes; et

les bruitages, issus du plateau ou non, qui sont diffusés en boucle, spatialisés, donnant eux-mêmes une impression de mouvement. On salue là les créations sonores de Malena Sardi.

La danse a des origines rituelles. Source profonde à laquelle Fabienne Berger retourne: sa pièce ne cesse de créer du lien, entre les danseuses, avec le public, jusqu'à renouer parfois avec des attitudes de prière, d'imprécation. Elle est ce langage partagé, qui touche mieux que n'importe quel idiomme de la tour de Babel.

La fin donne l'impression de s'étirer, de se dilater dans un temps suspendu. Manière de relâcher la tension, de calmer les angoisses, de faire confiance? Après le noir revient la lumière. L'avenir reste à écrire. Dans ce monde en déréliction, inquiétant, qu'en est-il de la transmission, de l'héritage? La question s'impose par la présence forte sur scène de danseuses de différentes générations. »

ELISABETH HAAS

► *Le dernier qui s'en va laisse la lumière* (allumée), à voir encore à Nuithonie ce soir et samedi à 20h

VOTATIONS

LE «OUI» DE L'UDF

L'Union démocratique fédérale fribourgeoise soutient l'initiative pour l'autodétermination soumise au peuple le 25 novembre. Elle dit oui aussi à la base légale pour la surveillance des assurés, mais rejette par contre l'initiative pour les vaches à cornes. PP

VOTATIONS

OUI ET DEUX FOIS NON

La Jeunesse socialiste fribourgeoise recommande, pour le 25 novembre, de refuser l'initiative pour l'autodétermination. Les jeunes poussés disent oui à l'initiative sur les vaches à cornes et non à la base légale pour la surveillance des assurés. NM

Trois femmes sont accusées de faire partie d'un vaste réseau de trafiquants d'ampleur internationale

Des kilos de cocaïne en transit

« ANNE REY-MERMET

Justice » Les actes d'accusation dépeignent un réseau international qui brasse des kilos de cocaïne et des milliers de francs. Une organisation bien rodée avec des transports réguliers de drogue vers la Suisse, de la poudre conditionnée par paquets de 10 grammes sur lesquels figurent des codes correspondant aux destinataires, selon le Ministère public fribourgeois.

Mercredi à Romont, trois femmes accusées de faire partie de ce réseau devaient répondre de leurs actes devant le Tribunal de la Glâne. Mais elles n'étaient que deux, l'une d'elle ayant disparu dans la nature depuis le mois d'août. Selon le Ministère public, c'est elle qui devait distribuer la cocaïne. Toutes les trois sont accusées de crimes contre la loi sur les stupéfiants, mais deux d'entre elles doivent également répondre de blanchiment d'argent.

Deux accusées présentes

La première, originaire du Cameroun et domiciliée en Allemagne, est accusée d'avoir joué les chauffeurs-livreurs.



La cocaïne était conditionnée par paquets de 10 grammes. Fotolia/photo prétexte

La deuxième, âgée de 32 ans et originaire de l'Ouganda, aurait été chargée de recevoir la drogue, de l'amener aux distributeurs et de récupérer l'argent. Elle aurait été la petite amie du ressortissant nigérian à la tête du réseau.

C'est elle qui s'est trouvée la première dans le viseur de la police fribourgeoise. La police judiciaire fédérale enquêtait sur ce vaste réseau de trafiquants et a averti les Fribourgeois qu'une femme active dans cette organisation était

probablement établie à Romont. Des surveillances ont ensuite été mises en place, aboutissant à des interpellations le 15 mars 2015. Ce jour-là, les agents ont trouvé près de 5,4 kg de cocaïne, plus de 76 000 francs et 1500 euros

dans le véhicule de la conductrice venue d'Allemagne.

Patrick Genoud a requis 10 ans de prison pour la conductrice et 12 pour la ressortissante ougandaise. La troisième, absente du procès, pourrait se voir infliger une peine de 36 mois dont 30 avec un sursis de 5 ans. «Les peines sont très lourdes, mais le trafic porte sur 50 à 80 kg de cocaïne et ce en six mois seulement. Des milliers de personnes ont pu être approvisionnées», a souligné le procureur.

Peines trop lourdes

Les avocats des trois femmes ont vivement combattu ces sanctions, qu'ils jugent bien trop sévères. Tous ont relevé que les actes d'accusation manquaient de précisions: ils ne mentionnent pas où la drogue était ensuite acheminée, par exemple. Pour les avocats, la seule quantité de drogue que l'on peut admettre est celle retrouvée dans la voiture le jour de l'interpellation, le reste n'étant qu'hypothèse. «De simples suppositions ne suffisent pas à condamner quelqu'un

pour 32 kg de cocaïne», a asséné Joao Lopes, avocat de l'Ougandaise. Il demande une peine de 5 ans pour sa cliente.

La conductrice camerounaise a été dépeinte par ses défenseurs comme un maillon de la chaîne, qui ne mérite pas une peine de 10 ans. «Le transporteur est moins coupable que celui qui acquiert la drogue ou la vend», a rappelé Alexis Overney, l'un des avocats de la femme. Celle-ci admet avoir effectué une dizaine de fois le trajet entre Strasbourg et Romont, mais il s'agissait là de transports de personnes ou de nourriture. Ses avocats requerront trois ans de prison au maximum.

En l'absence de sa cliente, Philippe Bardy a demandé son acquittement. «Le Ministère public lui reproche d'avoir écoulé une certaine quantité de cocaïne, un certain nombre de fois», a-t-il rappelé, mettant en avant le caractère imprécis de ces accusations.

Les deux femmes présentes au procès ont assuré regretter leurs actes et ont demandé au Tribunal de la Glâne de leur accorder une seconde chance. Le verdict sera rendu prochainement. »

PUBLICITÉ



Olivier Curty
Conseiller d'état
en charge de
l'économie

« L'initiative contre le droit international crée surtout beaucoup d'incertitude. La Suisse sera forcément perdante. Non le 25 novembre »

www.isolement-non.ch

Initiative sur l'autodétermination
NON

La patate douce lacoise à l'honneur

Agriculture » Le Prix à l'innovation agricole récompense un projet de culture de patates douces dans le Seeland.

Le Prix à l'innovation agricole 2018 récompense Christian Hurni et Simon van der Veer pour leur projet Batati – Patates douces suisses. Ils se voient attribuer un montant de 15 000 francs.

Les lauréats cultivent la patate douce dans le Seeland depuis 2014 – l'exploitation de Christian Hurni est située à Fräschels. Ils s'occupent de la culture du tubercule – adapté au sol suisse, mais importé jusque-là – et de sa commercialisation. La livraison est confiée à des prestataires. «La marque Batati ne se limite pas à la culture de patates douces, elle repose aussi sur un

engagement social», souligne un communiqué de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). La société collabore en effet avec une institution d'intégration socioprofessionnelle, Action Paysage Bienne-Seeland, dont les bénéficiaires participent à la plantation, au désherbage et à la récolte.

Un prix d'encouragement, doté de 2500 francs, récompense par ailleurs Mathias Mauroux et Valentin Chappuis pour leur idée de nouveau système de commercialisation de la viande. «Le but est de répartir équitablement tous les acteurs de la chaîne avec des prix fixes», expose la DIAF.

Un second prix d'encouragement, doté lui aussi de 2500 francs,

est décerné à la députée écologiste Sylvie Bonvin-Sansonnens. Depuis 2014, elle cultive de l'esparcette (sainfoin) en culture pure, en qualité bio. Ce fourrage, une fois préférentiellement, est transformé en pellets au séchoir de Tavel. Ils sont ensuite conditionnés en sac de 40 kg ou en big bag de 800 kg.

Président du jury, le directeur de l'Agriculture Didier Castella souligne le caractère innovant des projets primés: «Ils montrent que l'innovation apporte une plus-value tout au long de la chaîne de valeur et contribue à créer des marques fortes.»

Il s'agissait de la quinzième édition du Prix à l'innovation agricole, organisé tous les deux ans. Sept projets ont été soumis au jury cette année. » PATRICK PUGIN

Emanuel Waeber élu à l'unanimité



Emanuel Waeber a été président du PDC fribourgeois pendant six ans, avant de rejoindre l'UDC en 2011. Aldo Ellena

UDC » Le Fribourgeois Emanuel Waeber est, comme annoncé depuis le début du mois d'octobre, le nouveau secrétaire général de l'UDC. Le comité du parti l'a élu à l'unanimité lors de sa séance de mardi dernier, a-t-il annoncé hier dans un communiqué. Le Singinois

de 60 ans a pris ses nouvelles fonctions hier. Auparavant, il a occupé différents postes dans le secteur privé et dans l'administration. Emanuel Waeber est député au Grand Conseil fribourgeois depuis 2006 et y est chef du groupe UDC depuis 2011. » ATS